

CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE DIFFUZ' MOBILE de DIFFUZIA
version en date du 16/01/2020

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation du service DIFFUZ' MOBILE de DIFFUZIA.

Elles forment, avec les Conditions Générales des Services et l'ensemble des documents auxquelles elles font référence, un contrat (ci-après le « Contrat ») conclu entre DIFFUZIA, société de droit français dont le siège social est établi au 7bis impasse la fieffe 61000 ALENCON et inscrite au RCS de Alençon sous le numéro 752 605 014 (ci-dessous nommée « DIFFUZIA ») et toute personne morale créant un compte client chez DIFFUZIA pour utiliser DIFFUZ' MOBILE (ci-après nommée le « Client »). DIFFUZIA et le Client seront collectivement désignés les Parties ou individuellement la Partie.

DIFFUZIA peut à tout moment et de plein droit modifier les présentes Conditions Particulières en envoyant une notification par message électronique au Client au moins 30 (trente) jours avec leur mise en application, sauf dans le cas de mises en conformité légale ou réglementaire qui peuvent intervenir immédiatement.

ARTICLE 1 – OBJET

DIFFUZIA a développé un ensemble de fonctionnalités, dénommé « DIFFUZ' MOBILE », à destination des professionnels (Entreprises, Institutions, Commerçants, Associations, Artisans, Entrepreneurs) visant à faciliter leur visibilité sur le téléphone mobile de leurs contacts grâce à une carte servicielle dématérialisée.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation de DIFFUZ' MOBILE à ses besoins et avoir reçu de DIFFUZIA toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

« DIFFUZ' MOBILE » définit l'ensemble des fonctionnalités permettant de gérer la carte servicielle.

« carte servicielle » définit la carte dématérialisée installable sur le téléphone mobile des contacts du Client.

« Service en ligne DIFFUZIA » définit l'ensemble des fonctionnalités de la solution applicative hébergée accessible depuis l'adresse Web www.diffuzia.fr permettant aux Utilisateurs d'effectuer des Campagnes et de gérer une bibliothèque de contacts.

« données venant du Client » définit toutes informations fournies par le Client ou les Utilisateurs et manipulées dans le Service en ligne DIFFUZIA.

« bibliothèque des contacts » définit la base de données où sont regroupées, dans le Service en ligne DIFFUZIA, les informations associées aux contacts du Client et qui sont destinataires des Campagnes.

« Campagnes » définit toutes actions mises en œuvre et gérées par le Client ou les comptes utilisateurs du Client depuis le Service en ligne DIFFUZIA.

« Contenus » définit toutes les informations (images et textes des Campagnes, informations de fidélité, informations relatives au Client) envoyées sur la carte servicielle.

« Applications » définit les applications pour mobiles Wallet d'Apple et Pass2u pour Android avec lesquelles DIFFUZIA a développé un connecteur.

« Utilisateurs » définit l'ensemble des utilisateurs, personnes physiques, travaillant pour le Client et disposant chacun d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à tout ou partie des Services.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DE DIFFUZ' MOBILE

Le service DIFFUZ' MOBILE mis à disposition du Client consiste en un ensemble de fonctionnalités permettant de gérer une carte servicielle dématérialisée sur des téléphones mobiles, incluant :

- La mise à disposition de la carte servicielle du Client, contenant des rubriques pouvant présenter ses coordonnées, son actualité, des liens vers des contenus externes et des informations propres au porteur de la carte (le contact du Client) telles qu'un identifiant unique et un bilan de ses achats.
- La mise à disposition d'une interface permettant au Client de répertorier les achats de sa clientèle.
- L'envoi d'un message à un contact répertorié dans le Service en ligne DIFFUZIA pour l'inciter à installer sa carte servicielle sur son mobile via les Applications.

- La mise à jour du contenu de la carte servicielle à partir des Campagnes réalisées par le Client dans le Service en ligne DIFFUZIA.
- L'affichage des nouveaux Contenus sur l'écran d'accueil du mobile des contacts.

ARTICLE 4 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

DIFFUZ' MOBILE est la propriété de DIFFUZIA qui en détient les droits de propriété intellectuelle et de marque.

DIFFUZIA concède au Client, dans le seul cadre de la gestion de ses actions marketing et de communication auprès de ses contacts, une licence d'utilisation, non exclusive, non transférable et non cessible du Service en ligne DIFFUZIA.

DIFFUZ' MOBILE pourra être utilisé par le Client et les Utilisateurs du Client, à l'exclusion de ses filiales et/ou société mère.

ARTICLE 5 – DELIVRABILITE

Le Client reconnaît que DIFFUZIA ne serait être tenue responsable de la bonne réception des Contenus car DIFFUZIA ne maîtrise ni la bibliothèque des contacts du Client, ni le contenu des Campagnes, ni l'environnement technique de réception des contacts, et que les conditions d'acceptation des Contenus peuvent être modifiées à tout moment par les développeurs des Applications, les fournisseurs de services et/ou d'accès aux réseaux de télécommunications, et ce, sans que DIFFUZIA en soit informée.

ARTICLE 6 – GESTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel des contacts du Client n'apparaissent pas sur la carte servicielle et ne sont pas transmises aux sous-traitants opérant les Applications.

Chaque carte servicielle dispose d'un identifiant unique permettant à DIFFUZIA d'identifier le porteur de la carte et de gérer les actions nécessaires.

Il appartient aux contacts d'accepter ou de refuser les conditions des Applications lors de l'installation de la carte servicielle sur leur mobile.

ARTICLE 7 – MISE A DISPOSITION DE DIFFUZ' MOBILE

La mise à disposition de DIFFUZ'MOBILE intervient dans les 3 (trois) jours suivant la validation par DIFFUZIA de tous les documents demandés au Client.

Le Client sera informé par courriel de la mise à disposition de DIFFUZ' MOBILE.

ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIERES, DUREE ET RENOUVELLEMENT

8.1. Tarif de DIFFUZ' MOBILE

- Création de la carte servicielle (modèle standard) : gratuit
- Création d'une carte servicielle, hors modèle standard : 189 euros H.T.
- Envoi de la carte à un contact : 0,08 euro HT / envoi
- Abonnement indexé sur le nombre de cartes servicielles du Client :
 - 0 euro HT / mois, dans la limite des cartes des Utilisateurs du Client
 - 59 euros HT / mois, dans la limite de 1 000 cartes
 - 99 euros HT / mois, dans la limite de 2 000 cartes
 - 129 euros HT / mois, dans la limite de 3 000 cartes
 - 159 euros HT / mois, dans la limite de 4 000 cartes
 - 189 euros HT / mois, dans la limite de 5 000 cartes

En option, connecteur avec un logiciel de gestion des ventes : sur devis.

8.2. Changement des tarifs

DIFFUZIA se réserve la faculté de modifier ses tarifs à tout moment et se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

DIFFUZIA informera le Client par courrier électronique des changements de tarifs au moins un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client.

Le Client dispose de la faculté de résilier sans frais son abonnement à DIFFUZ' MOBILE à tout moment s'il n'accepte pas le changement de tarifs.

8.3. Paiement et Facturation

La facturation est établie mensuellement.

Les paiements sont effectués par prélèvement automatique selon les informations bancaires données par le Client dans son formulaire de mandat SEPA.

La facture est mise à disposition du Client via son compte utilisateur. Il appartient au Client d'en conserver une copie selon la réglementation en vigueur.

De convention expresse, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- la suspension de toutes les prestations en cours et l'impossibilité de les renouveler, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour DIFFUZIA d'user de la faculté de résiliation du Contrat ;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations.

Tout désaccord concernant la facturation devra être exprimé par courrier électronique à l'adresse électronique contact@diffuzia.fr.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par DIFFUZIA, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

8.4. Durée

Les Présentes sont conclues pour une durée d'un mois, renouvelable automatiquement pour des périodes identiques.

ARTICLE 9 – RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DE DIFFUZ' MOBILE

9.1. Résiliation

À tout moment, une Partie peut faire part à l'autre Partie de son souhait de résilier le Contrat par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'autre Partie.

La date de résiliation du Contrat sera celle demandée par la Partie, à condition que cette échéance soit postérieure à la date de réception du courrier de résiliation. A défaut, la date de réception du courrier de résiliation servira de date de résiliation du Contrat.

9.2. Limitation et suspension de DIFFUZ' MOBILE

DIFFUZIA se réserve la possibilité d'interrompre à tout moment le service DIFFUZ' MOBILE sans droit à indemnisation selon les caractéristiques présentées dans les Conditions Générales des Services ou pour les raisons suivantes :

- pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer le fonctionnement ou pour toute opération de maintenance
- en cas d'interruption des prestations des opérateurs de télécommunication ou de sous-traitants utilisés par DIFFUZIA
- en cas d'utilisation préjudiciable à DIFFUZIA.